

Guide

d'entretien

des cours d'eau

Les bonnes pratiques à adopter
pour les propriétaires riverains



NOS COURS D'EAU

UN PATRIMOINE NATUREL FRAGILE

LA BIODIVERSITÉ EN DANGER

Le fond de nos cours d'eau abrite une **multitude d'invertébrés** dont beaucoup sont à la base de l'alimentation d'autres animaux, comme les poissons, les amphibiens ou les oiseaux.

Pour se protéger, ils trouvent refuge au sein **des plantes aquatiques et terrestres**. Ces habitats, situés sur les rives, sont **dépendants de l'état des berges**, ainsi que des espèces végétales qui s'y trouvent.

La **prolifération ou la disparition d'une espèce** est donc susceptible d'impacter négativement l'ensemble des écosystèmes.



L'ÉQUILIBRE NATUREL PERTURBÉ

Avec le **développement des activités humaines**, de nombreuses perturbations viennent mettre à mal l'équilibre naturel de nos cours d'eau :



Les modifications hydromorphologiques

Les modifications profondes de la **morphologie des cours d'eau** et des berges réduisent les potentialités écologiques du milieu et **aggravent les risques d'inondation et d'effondrement des berges**.



Les pollutions volontaires ou involontaires

Les rejets polluants **issus des erreurs de branchements** sont fréquents et dégradent la qualité des cours d'eau.

Les **déversements de produits toxiques** détériorent également l'équilibre du milieu.



Les espèces exotiques envahissantes

Véritables menaces pour la faune et la flore locale, **ces espèces particulièrement compétitives** ont un système racinaire défavorable au maintien des berges.

C'est notamment le cas de la **Renouée du Japon**, très présente en Île-de-France.

DES RISQUES D'INONDATIONS FRÉQUENTS

L'état des berges de nos cours d'eau joue également un rôle primordial pour prévenir les risques d'inondations. Sur notre territoire, 3 types d'inondations peuvent se manifester :

Par ruissellement

Quand il pleut, d'importants volumes d'eau peuvent tomber brusquement. L'imperméabilisation des sols engendre la formation de ruissellements urbains si rapides, que les ouvrages (avaloirs) conçus pour les recueillir ne parviennent plus à accomplir leur mission.

Dans les zones agricoles ou forestières, les pluies intenses engendrent également des ruissellements provoquant des coulées de boues.



Par remontée de nappes

À l'inverse de l'inondation par ruissellement, celle-ci est provoquée par une forte infiltration de l'eau dans la terre.

Ce phénomène augmente le niveau des nappes jusqu'à faire émerger l'eau du sol.



Par débordement

Ce type d'inondation est la conséquence de fortes précipitations et/ou de la réduction des capacités d'écoulement du cours d'eau, causée notamment par la formation d'embâcles*.

L'artificialisation des berges (béton, tôle, etc.) accentue leur verticalité et aggrave les risques.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le rejet des eaux de pluie vers le cours d'eau doit être limité au maximum pour éviter l'amplification des phénomènes d'inondation.

Pour en savoir plus sur les dispositifs à mettre en place pour gérer les eaux pluviales sur votre parcelle, demandez dès maintenant notre guide.

* Embâcle : amoncellement anormal de matériaux ou de débris divers (bois, sédiments, etc.)

LA PROTECTION DE NOS COURS D'EAU

PASSE AUSSI PAR VOUS

Selon l'article L215-14* du code de l'environnement, en tant que riverain, vous possédez **des droits ainsi que des obligations** vis-à-vis du cours d'eau dont vous êtes propriétaire ou en partie.



* "Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. (...) "



7



8



9



10

LES ACTIONS RECOMMANDÉES

- ① Élaguer, étêter ou abattre la végétation présentant un risque de chute dans le cours d'eau.
- ② Supprimer les embâcles susceptibles de gêner l'écoulement de l'eau.
- ③ Privilégier la plantation d'essences locales proche du cours d'eau.*
- ④ Jeter les déchets végétaux en déchetterie.
- ⑤ Retirer les déchets plastiques du cours d'eau.

LES GESTES À PROSCRIRE

- ⑥ Artificialiser les berges.**
- ⑦ Émettre un rejet polluant vers le cours d'eau.
- ⑧ Introduire des espèces animales et végétales inadaptées ou envahissantes.***
- ⑨ Utiliser des pesticides proche du cours d'eau.
- ⑩ Dessoucher un arbre abattu au niveau des berges.

* Le carex, le jonc, l'iris ou le sauvageon.

** Mise en place de clôtures, pierres, tuiles, parpaings, taules, etc.

*** Pour les espèces animales : tortues, poissons d'aquarium, etc. / Pour les espèces végétales : bambous, peupliers, renouées, etc.

BIEN ENTRETENIR

AU BON MOMENT

LES PÉRIODES POUR AGIR

Si le propriétaire riverain est tenu à un **entretien régulier** de sa portion du cours d'eau, il doit aussi **respecter les périodes adéquates pour intervenir**.

Les divers **travaux de restauration** (berges, clôtures, etc.) se réalisent préférentiellement **en période d'étiage*** (juin à novembre) pour des raisons pratiques et afin de respecter la nidification des oiseaux.

Les **plantations sur rives** sont réalisées **en dehors de la période estivale et des périodes de gel**. Elles participent à la restauration des berges et à la lutte contre les espèces invasives.

Les **interventions sur la végétation rivulaire** peuvent être réalisées **dès la fin de l'été jusqu'au début du printemps**. Elles ont pour but **d'améliorer les capacités d'écoulement et d'autoépuration** du milieu naturel. D'autres actions comme **la suppression d'embâcles** sont à effectuer au cas par cas.



Type d'intervention	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Travaux de restauration												
Plantation sur rives												
Intervention sur la végétation rivulaire												



* **Étiage** : période de l'année pendant laquelle les niveaux d'eau sont le plus bas.

UN PROJET DE RESTAURATION

LE SIARE PEUT VOUS AIDER

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes le syndicat gestionnaire de l'assainissement et des rivières de votre région.

Notre territoire



5 bassins versants



26 communes

Nos missions

- 1 La gestion des eaux usées et pluviales.
- 2 La gestion des milieux aquatiques.
- 3 La prévention des inondations.
- 4 Le suivi des rejets d'eaux usées industrielles et assimilés domestiques.
- 5 La sensibilisation des citoyens aux enjeux et problématiques de l'eau.

AVEC VOUS POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

Profitez de notre aide pour faire financer vos travaux tout en améliorant la qualité de votre environnement !

1 Administratif

En étant l'élément moteur des démarches et échanges entre les différents acteurs du projet.

2 Technique

En déterminant les différentes possibilités d'aménagement aux côtés d'experts.

3 Financier

En vous aidant à élaborer une demande de subventions auprès de financeurs publics comme l'AESN*.



Situation avant/après la restauration d'une portion du ru de Montlignon traversant le parc de Maugarny.

* AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie



Vous avez des doutes sur les bonnes manières d'agir ?
Le SIARE est à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner.

 environnement@siare.net

 01.30.10.60.70

PLUS D'INFORMATIONS

WWW.SIARE95.FR

